



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DU 6 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Thuré.

Date de la convocation : 29/04/2024

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTI, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Carl HOLGADO- ROTAMERO (pouvoir à Dominique CHAINE), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2024-22 – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES – PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire, propose de réviser les tarifs d'occupation des salles.

Vu l'article L.2144.3 du code général des collectivités territoriales disposant que « Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation ».

Les locaux communaux peuvent également être mis à la disposition des organisations syndicales, dans les conditions prévues à l'article L. 1311-18.

Vu la délibération 2017-98 fixant les divers tarifs ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des salles mises à disposition,

AR Prefecture

086-218602720-20240506-2024_22-DE

Reçu le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

Commune de Thuré – Conseil municipal du 6 mai 2024 – Salle des mariages - Mairie de Thuré

Considérant la nécessité d'actualiser et d'uniformiser les tarifs d'occupation des salles communales, M. le Maire, propose de réviser ces tarifs comme suit :

Salle Jean-Louis Dupuy

Désignation	Location		Option ménage	Caution	Consommations*	
	Week-end	Journée			Electricité	Gaz
Particuliers-commune	150€	75€	75€	300€	0.35€/KWh	0.25€/KWh
Associations communales	120€	60€	75€	300€	0.35€/KWh	0.25€/KWh
Associations hors commune	300€	150€	75€	300€	0.35€/KWh	0.25€/KWh

*Consommations relevées aux compteurs lors de l'état des lieux

Salle des fêtes

Désignation	Location*		Caution	Consommations**	
	Week-end	Journée		Electricité	Gaz
Particuliers-commune	500€	250€	500€	0.35€/KWh	0.25€/KWh
Particuliers hors commune	800€	400€	500€	0.35€/KWh	0.25€/KWh
Associations communales	500€	250€	500€	0.35€/KWh	0.25€/KWh
Associations hors commune	800€	400€	500€	0.35€/KWh	0.25€/KWh

*Le forfait ménage est inclus dans le prix de location.

**Consommations relevées aux compteurs lors de l'état des lieux

Salle des Associations
(Demandes étudiées au cas par cas)

Désignation	Location	Caution	Consommations*	
			Electricité	Gaz
	Journée			
Particuliers-commune	50€	100€	0.35€/KWh	/
Particuliers hors commune	100€	100€	0.35€/KWh	/
Associations communales	Gratuité		0.35€/KWh	/

Halle des sports – Utilisation non sportive
(Demandes étudiées au cas par cas)

Désignation	Location		Option ménage		Caution	Consommations*	
	Week-end	Journée	Week-end	Journée		Electricité	Gaz
Associations communales	250€	125€	100€	50€	500€	0.35€/KWh	0.25€/KWh

AR Prefecture

086-218602720-20240506-2024 22-DE

Reçu le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024 Commune de Thuré – Conseil municipal du 6 mai 2024 – Salle des mariages - Mairie de Thuré

Associations hors commune	500€	250€	100€	50€	500€	0.35€/KWh	0.25€/KWh
------------------------------	------	------	------	-----	------	-----------	-----------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de valider les tarifs proposés par M. le maire à partir du 1^{er} janvier 2025 pour la salle des fêtes et la salle Jean-Louis DUPUY et au 01/06/2024 pour la salle des associations et la halle des sports.

Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **07 MAI 2024**

Le Maire,
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20240506-2024_22-DE

Reçu le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

Commune de Thuré – Conseil municipal du 6 mai 2024 – Salle des mariages - Mairie de Thuré

AR Prefecture

086-218602720-20240506-2024_22-DE
Reçu le 07/05/2024
Publié le 07/05/2024